

Collège

L'organisation des enseignements obligatoires et facultatifs

Les enseignements obligatoires regroupent les enseignements communs et les enseignements complémentaires. Les établissements peuvent enrichir les enseignements facultatifs.

Les enseignements obligatoires

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	-	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Sciences de la vie et de la Terre		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h	1 h

Sur les 26 heures d'enseignements obligatoires, les enseignements complémentaires (enseignements pratiques interdisciplinaires – EPI – et accompagnement personnalisé – AP) représentent 3 heures en 6e (cycle 3) et 4 heures en 5e, 4e, 3e (cycle 4). La répartition entre les enseignements complémentaires est fixée par le conseil d'administration de l'établissement après avis du conseil pédagogique.

Les enseignements facultatifs

Depuis la rentrée 2017, les établissements qui le souhaitent peuvent proposer à leurs élèves davantage d'enseignements facultatifs :

- **Langues et cultures de l'Antiquité** en classe de 5e, 4e, 3e
- **Bilangues** : une deuxième langue vivante étrangère ou régionale dès la 6e
- **Langues et cultures régionales** en 6e, 5e, 4e, 3e
- **Langues et cultures européennes** en 5e, 4e, 3e

Une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin.

Les horaires en sixième (cycle 3)

Le cycle 3, cycle de consolidation, unit le cours moyen 1^{re} année (CM1), le cours moyen 2^e année (CM2) et la classe de sixième. Il permet ainsi d'améliorer la continuité et la cohérence des apprentissages, en prenant appui sur un programme d'enseignement rédigé pour l'ensemble des trois années.

L'année de sixième a pour objectif d'affermir les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et d'initier les élèves aux disciplines et méthodes propres à l'enseignement secondaire.

Un livret scolaire, contenant notamment les bilans périodiques de cycle 3 et le bilan de fin de cycle 2, est transmis par les écoles aux équipes du collège afin de favoriser la mise en place d'un accompagnement pédagogique dans le cadre des enseignements dispensés en sixième (enseignements communs et enseignements complémentaires). Il peut aider par exemple à la constitution de groupes selon les besoins des élèves, ou encore lorsque cela s'avère nécessaire, de programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves du niveau sixième de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques *	1 heure + 1 heure (arts plastiques + éducation musicale)
Français	4,5 heures
Histoire-géographie	3 heures
Enseignement moral et civique	
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Total **	26 heures ***

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

*** Sur ces 26 heures, 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé et/ou d'enseignements pratiques interdisciplinaires.

Les horaires en cinquième, quatrième et troisième (cycle 4)

Le cycle 4, cycle des approfondissements, comprend les classes de cinquième, de quatrième et de troisième. Il permet aux élèves de développer leurs connaissances et compétences dans différents champs disciplinaires. Chaque élève prépare progressivement, y compris dans le cadre des différents parcours éducatifs (Avenir, citoyen, éducation artistique et culturelle, santé), sa poursuite d'étude pour une intégration à venir dans le monde économique et professionnel. L'année de troisième est l'occasion pour les élèves de participer à une séquence d'observation du milieu professionnel.

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves des niveaux du cycle 4 de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques *			
(arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire-géographie	3 heures	3 heures	3,5 heures
Enseignement moral et civique			
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	26 heures par niveau		

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

*** Sur ces 26 heures, 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et/ou enseignements pratiques interdisciplinaires).

Sites à consulter

Éduscol

[Les cycles du collège](#)

[Les dispositifs spécifiques au collège](#)

[Les programmes personnalisés de réussite éducative](#)

Regards sur l'éducation 2019/O.C.D.E.

Horaires des différents systèmes éducatifs

www.oecd.org/fr/education/regards-sur-education/

Textes de référence

Enseignements au collège - Organisation des enseignements : modification
[arrêté du 16 juin 2017 - J.O. du 18 juin 2017](#)

Organisation des enseignements dans les classes de collège
[arrêté du 19 mai 2015 - J.O. du 20 mai 2015](#)

Mise à jour : février 2020